

Compteur Linky, ce qu'il faut savoir



Dois-je prévenir Eure habitat pour le changement de mon compteur ?

NON. ENEDIS (anciennement ERDF) a lancé une campagne nationale pour le changement des compteurs électriques d'ici 2021. C'est ENEDIS qui est propriétaire de ces compteurs. Eure habitat n'est donc pas responsable et ne peut pas intervenir en cas de problème.

En cas de questions éventuelles, ENEDIS a mis à la disposition des particuliers un numéro d'appel gratuit : **0 800 054 659**.

Puis-je refuser l'installation du compteur Linky ?

Oui. Toutefois, refuser la pose de Linky, c'est courir le risque de payer une pénalité financière si la pose est réalisée plus tard. En effet, cela engendre des déplacements supplémentaires pour les Techniciens de ENEDIS.

L'installation du compteur est-elle payante ?

NON. Le consommateur ne doit pas payer pour l'installation des compteurs

La confidentialité des données

Linky ne peut utiliser vos données à des fins commerciales sauf si le consommateur donne son accord.

Dois-je changer de fournisseur d'électricité ?

NON. Vous continuez de choisir librement votre fournisseur d'électricité : le compteur Linky n'a aucune influence sur les tarifs des abonnements et les services proposés et il est compatible avec tous les fournisseurs du marché.